



Procès-verbal
Le jeudi 8 novembre 2001 - n° 54

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Fournier (Châteauguay).

À la fin de son intervention, M. Marsan (Robert-Baldwin) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste qui cache encore une fois aux citoyens du Québec son plan de réallocation de dépenses de 281 millions de dollars annoncé dans le discours du budget.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

8 novembre 2001

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 50 Loi modifiant le Code Civil.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevrette, ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires autochtones, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 683-20011108)

Copie d'une entente, signée le 11 octobre 2001, entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la Première nation malécite de Viger concernant la pratique des activités de chasse et de piégeage à des fins alimentaires ou sociales ;

(Dépôt n° 684-20011108)

Copie d'une entente, signée le 2 octobre 2001, entre le gouvernement du Québec et le Conseil des Montagnais de Natashquan concernant le développement et la gestion des ressources fauniques.

(Dépôt n° 685-20011108)

8 novembre 2001

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la santé et du bien-être, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 686-20011108)

M. Legault, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 687-20011108)

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2001.

(Dépôt n° 688-20011108)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose:

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001, des corporations professionnelles suivantes :

— l'Ordre des denturologistes du Québec ;
(Dépôt n° 689-20011108)

— l'Ordre professionnel des diététistes du Québec ;
(Dépôt n° 690-20011108)

— l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec ;
(Dépôt n° 691-20011108)

— l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
(Dépôt n° 692-20011108)

— l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec ;

8 novembre 2001

(Dépôt n° 693-20011108)

- l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ;
(Dépôt n° 694-20011108)
- l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec ;
(Dépôt n° 695-20011108)
- l'Ordre des technologues professionnels du Québec.
(Dépôt n° 696-20011108)

M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
dépose :

Le plan d'action du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé
animale ;
(Dépôt n° 697-20011108)

La convention de performance et d'imputabilité du Centre québécois d'inspection
des aliments et de santé animale.
(Dépôt n° 698-20011108)

Dépôts de rapports de commissions

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 15, 16, 17,
24 mai et les 22 et 23 août 2001, a procédé à des consultations particulières et des
auditions publiques concernant la problématique de la violence dans le hockey
mineur. Ce rapport contient des recommandations.
(Dépôt n° 699-20011108)

8 novembre 2001

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 2, 3 et 4 octobre 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les suivis des recommandations de la Commission sur le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

(Dépôt n° 700-20011108)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boulianne (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1612 pétitionnaires, incluant des représentants de la Corporation de développement socio-économique et de l'Association des gens d'affaires du Lac William inc. ainsi que des résidents de Saint-Ferdinand et des deux régions de l'Amiante et de l'Érable, concernant les services aux personnes âgées des sous-régions de l'Érable et de l'Amiante.

(Dépôt n° 701-20011108)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Mulcair (Chomedey) dépose :

Copie d'un article du journal *Le Soleil*, en date du 8 septembre 1994, concernant la réorganisation municipale dans la région de Québec.

(Dépôt n° 702-20011108)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Landry, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, proposent:

8 novembre 2001

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour du Souvenir, qui se tiendra le 11 novembre prochain, et témoigne sa gratitude à l'égard de ceux et celles qui ont servi la cause la plus noble d'entre toutes, le rétablissement d'une paix fondée sur le respect des droits humains et de la dignité inviolable des individus et des peuples.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de M. le Président, l'Assemblée observe deux minutes de silence.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil, les 20, 21 et 22 novembre 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 20 novembre 2001

09 h 30 à 09 h 45	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
09 h 45 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 00 à 11 h 00	Commission des droits de la personne et de la jeunesse
11 h 00 à 12 h 00	Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
15 h 00 à 16 h 00	Regroupement des Comités de logements et associations de locataires du Québec
16 h 00 à 17 h 00	Commission d'accès à l'information du Québec

8 novembre 2001

17 h 00 à 18 h 00 Ligue des propriétaires de Montréal

Le mercredi 21 novembre 2001

09 h 30 à 10 h 30 Front commun des personnes assistées sociales

10 h 30 à 11 h 30 Regroupement des propriétaires d'habitations locatives en Estrie

15 h 00 à 16 h 00 Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement

16 h 00 à 17 h 00 Association des propriétaires du Québec

17 h 00 à 18 h 00 Front d'action populaire en réaménagement urbain

Le jeudi 22 novembre 2001

09 h 30 à 10 h 30 Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal

10 h 30 à 11 h 30 Barreau du Québec

11 h 30 à 11 h 45 Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition

11 h 45 à 12 h 00 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

8 novembre 2001

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke qui a été désignée ce matin comme Centre collaborateur par l'Organisation mondiale de la santé, ce qui en fait la seule université au Canada et, parmi la quinzaine au monde, la seule de langue française à être reconnue de la sorte.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

8 novembre 2001

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de poursuivre l'audition du sous-ministre des Transports concernant la gestion des technologies de l'information ;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les services d'imagerie médicale ;
- la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à l'audition de la Commission des valeurs mobilières du Québec ;
- la Commission de la culture se réunira afin d'adopter son rapport final sur la concentration des médias.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 16 novembre 2001, M. Sirros (Laurier-Dorion) s'adressera à M. Rochon, ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « la lutte à la pauvreté ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

8 novembre 2001

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire

du gouvernement ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Fournier (Châteauguay) et M. Marsan (Robert-Baldwin).

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 87 du Règlement, il est procédé aux autres affaires inscrites au Feuilleton.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 47, Loi modifiant le Code civil en matière de documents d'état civil, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 47 est adopté.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Fournier (Châteauguay) et M. Marsan (Robert-Baldwin).

Au cours de son intervention, M. Marcoux (Vaudreuil) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du
Parti québécois de ne pas respecter ses promesses et ses

8 novembre 2001

engagements en ce qui a trait au financement complet, pour le secteur de l'éducation, de l'ensemble des coûts de système et des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Le débat se poursuit.

Au cours de son intervention, M. Gauthier (Verdun) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement ce gouvernement pour son absence de vision en matière d'innovation particulièrement en région.

Le débat se poursuit.

Au cours de son intervention, Mme Boulet (Lavolette) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ne pas avoir respecté ses engagements quant à l'assurance médicaments.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant la grève des professeurs à l'Université Laval ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Simard, président du Conseil du trésor, concernant l'appel d'offre pour le Palais des Congrès de Montréal.
- le troisième, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Landry, premier ministre, concernant sa déclaration au sujet du

8 novembre 2001

député d'Abitibi-Ouest (M. Brassard, leader du gouvernement, remplace le premier ministre pour ce débat).

À 18 h 40, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 novembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU